



AIDE AUX VIEUX ANIMAUX

Ferme du Quesnoy
76220 CUY-SAINT-FIACRE

P 06 77 48 27 92

E info@avarefuge.com

S www.avarefuge.com

Association loi 1901

N° 0761006863



REVUE DE PRESSE JANVIER 2015

Par Emmanuelle Carre-Raimondi, journaliste

BREVES

Grande-Bretagne

Vers une meilleure compréhension des émotions animales

Une récente étude menée à la Queen Mary University de Londres pourrait enrichir notre compréhension du bien-être animal. De nombreuses études ont déjà étudié la manifestation des émotions négatives et du stress chez les animaux, mais il est souvent difficile, pour tous ceux qui les côtoient, d'identifier les moments où les animaux montrent de la joie et du bien-être.

Les docteurs Alan McElligott et Elodie Briefer ont mené leurs études sur des chèvres et l'ont publiée dans la revue *Animal Behavior*. Le but de l'étude était de dresser un tableau complet des indicateurs physiologiques, comportementaux et vocaux des émotions, afin de mieux comprendre comment les chèvres les exprimaient dans des situations positives ou négatives.

Ils ont ainsi pu observer que les chèvres pointaient les oreilles en avant et portaient leur queue haute lorsqu'elles étaient dans un état émotionnel positif. Elles émettaient également des cris dont l'intensité variait peu.

Cette étude pourrait être pionnière afin de mieux comprendre les animaux de ferme et d'améliorer le bien-être.

« *Les signes sont parfois subtils, explique McElligott. Un petit changement dans un appel, dans le rythme cardiaque ou la position de leurs oreilles peuvent nous dire beaucoup sur leur état émotionnel et ainsi indiquer si leur environnement leur procure du bien-être ou non.* »

L'étude est disponible via ce lien : <http://www.sciencedirect.com/science/journal/00033472/99>

(source : NewStat, 30/12/14)



Etats-Unis

Un traitement propre à chaque chien paraplégique

Un essai clinique mené à l'université de Caroline du Nord a démontré qu'une seule et même approche vétérinaire n'était pas la méthode la plus efficace pour soigner les chiens victimes de blessures de la moelle épinière. L'étude montre au contraire que les cas de chiens paraplégiques (même ceux qui présentent le même type de blessures) sont très divers, aussi les traitements doivent l'être en conséquence.

Ces données permettront peut-être de personnaliser davantage les traitements.

Natasha Olby, professeure de neurologie à l'université, a mené cette étude et a utilisé deux types de médication : 4-AP et un dérivé de ce médicament, t-butyl. Le 4-AP a été testé sur des patients humains comportant des blessures de la moelle épinière, et servait de traitement pour plusieurs scléroses. Le médicament dérivé n'a pas été testé cliniquement sur des humains. Les deux médicaments permettent aux nerfs endommagés de transmettre tout de même les informations.

Les chercheurs ont utilisé 19 chiens paraplégiques pour l'étude. Tous souffraient de blessures de la moelle épinière similaire, sans aucune possibilité de les rétablir définitivement.

Chaque chien a reçu un placebo et les deux médicaments, chacun pendant 2 semaines, afin de déterminer si les médicaments étaient efficaces, et s'il existait une différence entre l'original et le dérivé.

Très peu de différence d'efficacité a été observée entre les deux médicaments, chacun améliorant sensiblement la locomotion des chiens, contrairement au placebo. Néanmoins, les chercheurs ont pu noter une différence du niveau de réponse, allant de l'absence d'amélioration à la capacité des chiens de se déplacer sans aide avec un harnais.

De toute évidence pour les chercheurs, les médicaments n'ont pas la même efficacité selon les individus. Pour le professeur Olby, cela dépend du nombre d'années de paralysie, des prédispositions génétiques également. Les médicaments étudiés sont bel et bien efficaces, mais des recherches restent à mener afin de déterminer précisément à quels patients ils seront le plus adaptés, ce qui permettrait à terme d'améliorer sensiblement le quotidien de ces chiens et de leurs propriétaires.

Le site PLOS One publie cette étude :

<http://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0116139>

(source : NewStats 14/01)

Comportement

Nos chiens nous font-ils vraiment des bisous ?

« Fais un bisou à maman ! » est l'une des phrases les plus utilisées entre humains et chiens de compagnie, souvent prononcée avec un langage non-verbal adapté (lèvres tendues, regard doux, menton en avant, pour l'humain, même si le chien peut parfois avoir un comportement similaire!). Cette demande est une façon de communiquer une émotion positive, le lien entre le chien et nous et une expression de notre affection envers lui. Mais nos chiens sont-ils sur la même longueur d'onde ?

Quand nous demandons cela à un chien, nous nous attendons généralement à ce qu'il tire la langue et nous lèche le visage. C'est un comportement que l'on peut observer lorsque les chiens interagissent avec leurs congénères : soit des chiots léchant les babines de leur mère pour manger ses régurgitations, soit lors d'une rencontre entre deux individus. Deux chiens très complices qui sont séparés quelques temps, peuvent lors de leurs retrouvailles manifester le même type de comportement que celui d'un humain demandant un baiser. Est-ce cependant la même chose pour les chiens ?

La définition du dictionnaire nous dit ceci : un baiser est un « toucher des lèvres comme marque d'affection ou de salutation ». Si l'on s'en tient à cette stricte définition, le comportement observé chez les chiens correspondrait bien à un baiser, sachant que même dans les sociétés humaines, un baiser peut n'être qu'une simple salutation, et pas nécessairement une marque d'affection.

A observer les échanges fréquents entre chiens et humains sur ce mode, et en particulier les attitudes des chiens en la matière, il n'y a pas de doute : regard doux, mouvements de la queue et du corps tandis que la langue s'allonge pour embrasser ou que les babines se tendent pour toucher l'humain.

Les personnels de refuge peuvent donc tenter d'habituer leurs pensionnaires à ces marques d'affection, les adoptants ayant de grandes chances d'y être sensibles.

ETUDE

La médecine légale vétérinaire : une science à l'évolution rapide

J. E. Cooper, M.E Cooper, *Forensic veterinary medicine: a rapidly evolving discipline*, Forensic Sci Med Pathol (2008) 4:75–82.

Les vétérinaires ont depuis longtemps joué un rôle dans les cas juridiques, en particulier ceux relatifs à l'achat ou la vente de chevaux ou de bétail, ceux mettant en cause le bien-être animal ou l'hygiène agroalimentaire. Ils interviennent alors en tant qu'experts.

La médecine vétérinaire a également permis quelques avancées dans le cadre de la médecine légale, mais à une échelle relativement modeste. Il y a 10 ou 15 ans, ce n'était encore le fait que de quelques individus passionnés par les affaires judiciaires impliquant directement ou indirectement des animaux.

Cette situation a changé depuis une quinzaine d'années, le besoin de vétérinaires experts en médecine légale ayant été largement reconnu. Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène :

- une tendance croissante des propriétaires d'animaux de compagnie de demander des dommages et intérêts ou autres compensations dans les affaires impliquant décès ou blessures de l'animal.
- un plus grand intérêt de l'opinion publique pour le bien-être animal
- une mobilisation nationale et internationale contre les « crimes envers le vivant »
- la prévention des effets nocifs de la pollution

- la lutte contre les zoonoses et les risques issus des animaux pour la santé humaine

Le développement de la médecine légale vétérinaire apparaît il y a une vingtaine d'années, notamment au Royaume-Uni. Dans un livre sur le sujet, les auteurs de cette étude ont présenté le concept de « médecine légale comparée » que l'on peut diviser en trois parties :

- médecine légale humaine (dont l'odontologie)
- médecine légale vétérinaire, concernant les espèces domestiques
- médecine légale comparée, qui établit un « pont » entre les deux précédentes, et permet d'étudier précisément des signes utiles à la justice tels que l'estimation de l'heure du décès, l'ancienneté de contusions, bleus et autres blessures.

Des chiens policiers entraînés à retrouver les cadavres, aux animaux utilisés en laboratoire pour des tests toxicologiques ou autres, tous jouent un rôle primordial dans la médecine légale. Dans les affaires judiciaires, les animaux appartiennent à deux catégories : soit ils sont victimes, soit ils sont « agresseurs ».

Les blessures retrouvées sur des cadavres humains peuvent être *antemortem* ou *postmortem*, vertébrés ou invertébrés étant en mesure de mutiler des corps. L'aide d'un vétérinaire est alors nécessaire pour identifier l'animal responsable du dommage. Morsures et traces de dentition sont à ce titre des indices utiles. Dans les cas de morsure d'animaux envers des humains (même si l'inverse peut arriver!), le vétérinaire fournira des informations précieuses sur l'espèce responsable de l'agression, l'identification de l'individu, son état de santé, et le type de lésions. Cette analyse est une spécialité de la médecine légale humaine odontologique, et gagne en importance dans la médecine légale comparée.

Les agressions d'humains envers les animaux peuvent être délibérées ou accidentelles. On les divise en trois catégories:

- physiques : blessures, traumatismes, chaleur ou froid excessif infligés à l'animal, noyade, etc.
- sexuelles : tentative de copulation, lésions des organes reproducteurs, y compris castration
- psychologiques : menaces répétées, privation de compagnie, regroupement avec d'autres espèces inadaptées.

Les champs d'action du vétérinaire

Le vétérinaire est compétent pour intervenir comme expert dans les domaines suivants :

- déterminer l'état de bien-être d'un animal (douleur, inconfort, stress), si l'animal a souffert par le passé ou souffre actuellement. Ce domaine complexe pourrait s'adjoindre les services de spécialistes du comportement et de la nutrition animale.
- Déterminer la cause, l'heure et les circonstances du décès d'un animal; détection et interprétation des changements d'état des tissus, présence de poisons, parasites

- vérification de l'histoire et de l'origine de l'animal, mort ou vif. La plupart des affaires criminelles impliquant des animaux concernent des animaux domestiques, mais des animaux sauvages peuvent être parfois impliqués.
- Pratiquer un examen *postmortem* lorsque violences envers des humains et abus envers les animaux sont liés dans une même affaire
- pratiquer des contrôles alimentaires en terme d'hygiène.
- Gestion des zoonoses

Dans la plupart des enquêtes concernant des animaux, le médecin légal vétérinaire suivra la procédure suivante :

- visite et observation de la scène de crime
- interrogatoires
- collecte et identification de « spécimens » de référence
- examen clinique d'animaux vivants
- examen *postmortem* des animaux morts
- collecte d'échantillons pour les tests biologiques
- tests biologiques en laboratoire
- rapport et conclusions

Cas d'enquêtes impliquant des animaux

Les auteurs dressent une liste des observations et questions à suivre lors de l'examen postmortem d'un animal : comment, pourquoi, quand, où est-il mort, et qui pourrait être impliqué dans ce décès ?

L'examen du cadavre, qui peut comprendre une autopsie, permettra de trouver des informations sur :

- les causes du décès
- les causes de mauvaise santé
- éventuelles anomalies ou pathologies
- identification du sexe et du statut reproducteur de l'animal

Toutes les techniques propres à la nécropsie et aux informations qu'elle procure sont mentionnées de façon non exhaustive dans l'étude (étude des lésions, du squelette, etc.).

Il est généralement plus difficile d'estimer l'heure du décès chez les animaux que chez les humains, compte tenu du fait que la médecine légale vétérinaire dispose à ce jour de peu d'éléments scientifiques attestant des changements observés *postmortem* chez la plupart des espèces. Les

méthodes employées dans les cas humains, telles que l'évaluation de la *rigor mortis*, l'étude des muscles, l'évaluation de la dégradation de l'ADN, peuvent être utilisées sur les animaux, mais les données de référence sont souvent limitées ou manquantes. Lorsque l'estimation de l'heure est possible, elle est souvent basée sur les critères précités mais également sur l'observation du degré d'autolyse, de décoloration de la peau et des organes, de la présence d'invertébrés.

Bien-être animal

Les affaires judiciaires concernant le bien-être animal posent la question de savoir si un animal a été maltraité, exposé à un stress important, négligé ou sous-alimenté. De nombreux pays disposent d'une législation qui interdit et punit ces abus, souvent qualifiés de « cruauté » ou de « souffrance inutile ». Cette dernière appellation a été définie dans la législation britannique en 2006 (the Animal Welfare Act), et on en trouve une équivalence en Nouvelle-Zélande. Il n'en reste pas moins que la mise en évidence de ces actes est souvent complexe. C'est là que la médecine légale vétérinaire joue pleinement son rôle, afin de fournir aux enquêteurs les preuves d'abus ou de maltraitance.

Un domaine de la médecine légale vétérinaire gagne d'ailleurs en importance ces dernières années, en ayant établi un lien entre maltraitance des enfants et violence domestique (y compris, donc, sur les animaux). Ceci implique de la part des cliniciens l'identification de blessures non-accidentelles, ainsi qu'un travail en concertation avec les pédiatres, les assistantes sociales, les enseignants et les forces de police, mais cela pose encore un problème en terme de confidentialité.

Les auteurs développent également la particularité des cas concernant les animaux sauvages, les blessures par arme à feu, les procédures détaillées concernant la partie analyse biologique des enquêtes et l'examen clinique.

En conclusion, les auteurs rappellent que l'intérêt croissant du public pour les problématiques de santé, de bien-être et de conservation des animaux, qu'ils soient domestiques ou sauvages, entraînent un plus grand nombre de cas de maltraitance passant en jugement, ce qui nécessite une production de preuves tangibles.

La médecine légale vétérinaire peut d'ailleurs à ce titre sortir du champ des affaires criminelles et être également utile aux actions civiles : dédommagements d'assurances, inspection des animaleries ou parcs zoologiques, études d'impact environnemental, etc.

Par ailleurs, l'exigence de précision et de méticulosité de la médecine légale vétérinaire peut tout à fait servir la médecine vétérinaire ordinaire, lui permettant ainsi de rendre des diagnostics plus performants et précis.

Les auteurs estiment à ce titre que la médecine légale vétérinaire est une « matière » qui a un bel avenir devant elle, dont le champ d'action est largement interdisciplinaire, impliquant des biologiques, comportementalistes, généticiens, médecins et dentistes. Tous les vétérinaires n'apprécient pas forcément d'être sollicités pour une affaire criminelle, mais ceux qui se prêtent à l'exercice découvrent rapidement la satisfaction qu'un sens de la curiosité, couplé à l'exercice de la science et à l'enquête peuvent apporter.

ETUDE

Rôle de l'environnement et du propriétaire sur les stéréotypes canins et les comportements compulsifs

N. J. Hall, A. Protopopova, C. Wynne, *The role of environmental and owner-provided consequences in canine stereotypy and compulsive behavior*, Journal of Veterinary Behavior 10 (2015) 24-35.

Afin de réduire les comportements gênants chez des chiens de compagnie, la présente étude a tenté d'évaluer l'impact de l'environnement sur le renforcement ou la disparition des stéréotypes. Les auteurs ont d'abord lancé une enquête en ligne auprès de propriétaires, qui devaient déterminer si le comportement de leur chien était lié à des antécédents ou conséquences dans leur environnement. Cette enquête a d'abord permis de constater que les comportements stéréotypiques, tels que rapportés par les propriétaires, ne dépendaient pas uniquement d'expériences anciennes spécifiques.

La question était de savoir si la réponse apportée par le propriétaire à ce comportement le renforçait éventuellement. D'après les conclusions de l'étude, l'attention trop évidente du propriétaire portée au problème manifeste du chien renforce ou maintient le comportement gênant. Il importe donc d'identifier le bon « renforceur » du comportement, afin d'agir dessus et à terme de réduire voire d'éliminer le stéréotype.

ETUDE

Le test comportemental C-BARQ à l'épreuve en Iran

N. Tamimi, S. Jamshidi, J. Serpell, S. Mousavi, Z. Ghasempourabadi, *Assessment of the C-BARQ for evaluating dog behavior in Iran*, Journal of Veterinary Behavior 10 (2015) 36-40.

Le rapport aux animaux de compagnie est très différent en Iran de celui connu aux Etats-Unis ou en Europe. Pourtant, en Iran comme ailleurs, les problèmes de comportement observés chez les chiens sont l'une des causes principales d'euthanasie ou d'abandon. Par ailleurs, punitions et méthodes coercitives visant à réduire ces comportements chez les chiens ne mènent souvent qu'à les faire souffrir. Enfin les morsures de chiens ayant des troubles du comportement restent une problématique de santé publique non négligeable. Près de 95% des propriétaires de chiens de Téhéran ont reconnu chez leur chien un problème de comportement (voir l'étude de Tamimi et al, 2013). Cependant, compte tenu de l'absence de refuges organisés sur l'ensemble du pays, le nombre exact d'animaux abandonnés reste inconnu.

Afin d'évaluer les traits de comportements des chiens en Iran, les chercheurs ont utilisé un questionnaire standardisé, le C-BARQ. Traduit en persan, le test a été soumis à 223 propriétaires de chiens, patients de cliniques vétérinaires. Les facteurs ressortant le plus de l'enquête correspondent à 68,4% aux facteurs communément observés dans les pays occidentaux, bien que quelques différences aient été relevées. Cette version « persane » du C-BARQ s'avère donc un outil utile dans l'observation des comportements des chiens de compagnie en Iran.

ETUDE

La thermographie infra-rouge comme indicateur de stress chez les chiens

T. Travain, E. S. Colombo, E. Heinzl, D. Bellucci, E. P. Previde, P. Valsecchi, *Hot dogs : thermography in the assessment of stress in dogs (Canis Familiaris) – A pilot study*, Journal of Veterinary Behavior 10 (2015) 17-23.

La prise de température via la thermographie infra-rouge représente une solution non-invasive pour détecter un stress chez un animal, pourtant elle n'a été que peu étudiée dans la littérature scientifique. La présente étude tente d'estimer son utilité dans l'évaluation du stress chez un chien après un événement stressant ou désagréable. Après un examen préliminaire, visant à établir une corrélation entre la température oculaire et la température rectale chez les chiens dans une situation stressante, 14 chiens adultes subissent un examen vétérinaire classique, mené par un vétérinaire inconnu en présence des propriétaires. Le comportement des chiens et leur température oculaire sont notés avant, pendant et après l'examen. Les chiens ont montré une augmentation de la température oculaire durant l'examen, qu'on ne retrouvait pas dans les phases pré et post-examen, alors que leur activité, elle, diminuait. Il semblerait également que l'appareil de mesure infra-rouge, bien que tenu à distance des chiens, les ait perturbés. Les chercheurs ont remarqué des comportements d'évitement, détournement du regard ou de la tête, particulièrement lorsque l'appareil de mesure les visait. Les résultats globaux suggèrent que la thermographie infra-rouge constitue bien une solution pratique d'évaluation du stress. Les auteurs estiment néanmoins que de futures recherches devront être menées afin de déterminer à quel point les caractéristiques des chiens (race, expériences) et la nature ou sévérité du facteur stressant influencent l'ampleur et le type de réponse face au stress, tout en observant la sensibilité de l'outil de mesure.

ETUDE

Evaluations comportementales chez les chiens de refuge : perspectives et état des lieux des législations des pays européens, en particulier en Belgique

A. Haverbeke, J. Pluijmakers, C. Diederich, *Behavioral evaluations of shelter dogs : literature reviews, perspectives, and follow-up within the European member states' legislation with emphasis on the Belgian situation*, Journal of Veterinary Behavior 10 (2015) 5-11.

Le but de cette étude est de faire le point sur les différentes méthodes d'évaluation comportementales utilisées dans les refuges de l'Union européenne. Les auteurs ont d'abord fait une revue des études existantes sur ces différentes méthodes, et les recherches complémentaires à explorer. L'impact de ces études sur la législation des Etats-membres en matière de refuges est mise en question. Un sondage téléphonique et électronique a été mené dans 21 Etats-membres et auprès de 51 refuges belges. Les auteurs se sont enfin concentrés sur l'exemple précis d'un refuge belge, en matière d'évaluation du comportement des chiens et de procédure d'adoption.

Les résultats montrent qu'un seul test comportemental servirait de référence (celui présenté par Valsecchi et al, 2011). Bien que le traité d'Amsterdam (1999) reconnaisse le bien-être animal, il n'offre pas de base juridique pour l'établissement d'une législation à l'échelle européenne

concernant l'évaluation comportementale des chiens en refuge. De plus, au sein des Etats-membres, on relève peu de textes de loi en la matière. Les résultats de l'enquête belge démontrent un réel décalage entre la réalité sur le terrain et les données scientifiques. Sur le terrain, manque de moyens financiers, de temps, et une confiance modérée dans les test d'évaluation sont constatés dans la plupart des Etats-membres étudiés. Pourtant une demande d'outils performants d'évaluation existe. Les auteurs estiment donc qu'à l'échelle européenne, nationale et scientifique, des mesures concrètes doivent être prises afin de faire évoluer cette situation.

ETUDE

Influence des changements de luminosité avant le coucher sur le sommeil des chiens de compagnie

M. Fukuzawa, I. Nakazato, *Influence of changes in luminous emittance before bedtime on sleep in companion dogs*, Journal of Veterinary Behavior 10 (2015) 12-16.

La qualité du sommeil est évidemment importante pour que les animaux soient en bonne santé et récupèrent correctement après un effort conséquent. La présente étude évalue les effets des changements de luminosité sur le comportement des chiens durant leur période de sommeil. Six chiens en bonne santé, entre 15 et 51 mois, trois mâles et trois femelles, ont été exposés individuellement à trois intensités lumineuses différentes : une luminosité de contrôle, une très basse et une très forte, entre 16h et 19h, pendant deux jours successifs, sur une période d'étude totale de 6 jours. Après chaque exposition, le comportement des chiens était observé le lendemain entre 16 et 19h. Les chiens étaient exposés aux différents types de luminosité de façon aléatoire. Toutes les 15 secondes, les chercheurs notaient la position des yeux (ouverts ou fermés), la position de la tête (posée ou non sur le sol), la posture (6 postures différentes) et le comportement (8 catégories). Entre 16h et 17h30, aucune différence notable n'a été observée dans les comportements selon le type d'exposition. De 17 à 19h, après une exposition de faible intensité lumineuse, les chiens restaient plus volontiers couchés sur le côté qu'avec l'exposition de contrôle. Sur la même période de la journée, l'exposition intense ou basse faisait en sorte que les chiens gardaient les yeux fermés plus volontiers également. Ces résultats montrent que l'intensité lumineuse peut avoir une influence sur la qualité du sommeil des chiens.

CAS CLINIQUE

Dermatite exfoliative liée à un thymome : intérêt de la chirurgie

Face à une dermatite exfoliative chez un chat, divers diagnostics doivent être évoqués dont celui de thymome. Nous décrivons ici le cas d'une chatte souffrant de ce type tumoral, dont le pronostic au stade 1 est bon en général. L'exérèse du thymome a été curative et les lésions cutanées ont régressé en l'espace de 3 mois. (in l'Essentiel n°355)

Une chatte de 13 ans est référée pour un avis concernant une dermatose exfoliative évolutive. Quatre mois auparavant, une séborrhée est brutalement observée. L'aggravation des signes cliniques avec squamosis intense, érythème et apparition d'un prurit conduisent à effectuer des examens complémentaires : une culture mycologique négative et un examen histopathologique compatible avec une dermatite exfoliative liée à un thymome ou une toxidermie au sens large (comprenant l'érythème polymorphe). Aucune amélioration n'est observée avec une antibiothérapie systémique (acide clavulanique et amoxicilline puis enrofloxacin). L'état général est conservé et l'appétit également. Le jour de la consultation, la chatte est alerte, son poids est de 3,650 kg. L'examen dermatologique met en évidence une dermatose exfoliative généralisée, un érythème abdominal et des excoriations auriculaires secondaires au prurit lié à l'otite externe, à la xérose cutanée et probablement à l'infection bactérienne et fongique concomitante. Les hypothèses diagnostiques concordent avec celles proposées après l'examen histopathologique.

Découverte d'une masse médiastinale

Un examen radiologique du thorax est proposé et révèle une petite masse de densité tissulaire homogène à contours nets, de position médiastinale crâniale ventrale en avant du coeur. Cette petite masse de 2 cm de hauteur, 1,5 cm de largeur et 2,5 cm de longueur est en faveur d'un thymome (moins probablement d'un kyste thymique et encore moins d'un lymphome médiastinal).

L'examen cytologique dermatologique montre la présence de *Malassezia* ainsi que de nombreux granulocytes neutrophiles avec image de phagocytose de cocci.

L'examen clinique, radiologique et cytologique est en faveur d'une dermatite exfoliative paranéoplasique liée à un thymome avec des complications infectieuses cutanées. Une intervention chirurgicale est recommandée.

La chatte est opérée 2 mois plus tard. A ce moment-là l'état général est fortement dégradé, la chatte a perdu 700 g, elle a des difficultés à se mouvoir.

Suivi du cas

Elle est revue 7 jours après l'intervention : la chatte est cachectique, la dermatite exfoliative toujours présente s'accompagne de fissures et d'érosions. La douleur cutanée est importante et explique la difficulté de la chatte à se mouvoir. L'examen neurologique n'est pas en faveur d'une myasthenia gravis. L'appétit est conservé. Le traitement systémique instauré à l'issue de la chirurgie est poursuivi (céfovécine, buprénorphine), des soins locaux sont rajoutés (chlorhexidine et acide fusidique sur le site chirurgical) ainsi qu'une crème émollissante à répartir sur tout le corps. L'amélioration est progressive, après l'intervention chirurgicale aucune nouvelle lésion cutanée n'est observée, trois mois après l'intervention, la chatte a repris 1 kg et a retrouvé son poids normal soit 4 kg. Les nouvelles de la chatte, dix huit mois après l'exérèse chirurgicale du thymome sont bonnes et les propriétaires sont très satisfaits. L'examen histopathologique de la masse confirme l'hypothèse de thymome et l'involution des signes dermatologiques celle d'une dermatose exfoliative paranéoplasique liée à un thymome.

Discussion

Le thymome est une tumeur épithéliale thymique présentant peu ou pas d'atypie quelle que soit l'importance du contingent lymphocytaire associé, rarement décrite chez le chat. Il est parfois signalé associé à des syndromes paranéoplasiques tels qu'une dermatite d'interface, une myasthenia gravis, une polymyosite seule ou une polymyosite et une myocardite, une hypercalcémie. L'origine des lésions cutanées résulte de l'activation de lymphocytes T cytotoxiques auto-réactifs non réprimés par les processus normaux de sélection thymique dirigés contre les kératinocytes.

L'évolution du thymome est souvent lente et le diagnostic est parfois fait, notamment chez le chat, par l'identification de signes paranéoplasiques tels que la dermatite exfoliative paranéoplasique plutôt que par l'apparition de signes respiratoires ou de régurgitations par compression de l'oesophage liée à la présence de la masse. Le diagnostic clinique différentiel de la dermatite exfoliative est essentiellement à faire avec un érythème polymorphe, une réaction greffon contre son hôte (graft versus host GVH), un lymphome cutané épithéliotrope, un lupus érythémateux systémique, une folliculite murale lymphocytaire idiopathique...

Le diagnostic histopathologique est habituellement caractérisé par une dermatite d'interface se manifestant par un infiltrat sous-épithélial majoritairement lymphocytaire plus ou moins riche, une exocytose lymphocytaire, une dégénérescence ballonisante de la couche basale, des cellules apoptotiques souvent rares, une acanthose modérée se manifestant par la présence de crêtes épithéliales et une hyperkératose.

Le diagnostic différentiel histopathologique peut être difficile à faire avec :

- un érythème polymorphe et une réaction hôte contre greffon qui sont également deux maladies qui se caractérisent par la présence de lymphocytes T cytotoxiques dirigés contre les kératinocytes ;
- un lupus érythémateux systémique.

Différents stades cliniques sont décrits :

- Stade 1 : tumeur encapsulée (cas décrit ici) ;
- Stade 2 : adhérence au tissu adipeux médiastinal, à la plèvre ou au péricarde ;
- Stade 3 : infiltration des tissus périphériques ou métastases intrathoraciques ;
- Stade 4 : métastases extrathoraciques.

Le pronostic du stade 1 après exérèse chirurgicale est bon, même si des cas de récurrence sont décrits.

Le diagnostic histologique d'une dermatite exfoliative paranéoplasique liée à un thymome nécessite donc la confirmation de la présence de cette tumeur et si le bilan d'extension est bon (stade 1), l'exérèse de la masse quel que soit l'état de la peau est vivement recommandée.

CAS CLINIQUE

OCD du tarse : un cas de migration dans la gaine du tendon fléchisseur

Nous présentons ici le cas d'une chienne souffrant de boiterie postérieure droite chronique. Il s'agissait d'une ostéochondrite disséquante du tarse. Nous décrivons les modalités de l'intervention chirurgicale qui a permis d'obtenir une récupération fonctionnelle parfaite chez cet animal. (in l'Essentiel n°355)

Une chienne Rhodesian ridgeback stérilisée de 4 ans, pesant 37,5 kg, est présentée pour une boiterie intermittente du membre postérieur droit évoluant depuis 3 ans. L'intensité de la boiterie augmente avec l'effort. Plusieurs traitements à base d'AINS et AIS ont été essayés, mais après une légère amélioration la boiterie a toujours récidivé.

Examen clinique

A l'admission la chienne ne boite pas. À l'examen rapproché, les cuisses sont convenablement musclées et symétriques, le jarret droit est volumineux, déformé, avec la capsule articulaire caudale épaissie (semi-turgescente). Des indurations sont palpables entre la capsule caudale du jarret et le tendon d'Achille. Une bonne tolérance à la manipulation forcée multidirectionnelle du jarret droit est notée. Un examen nerveux normal écarte l'hypothèse d'une boiterie d'origine neurologique.

Hypothèses diagnostiques

Une arthrite et une ostéochondrite disséquante (OCD) du tarse sont les deux hypothèses retenues en priorité.

Examens complémentaires

La radiographie reste l'examen de choix en première intention pour évaluer les structures osseuses. Des clichés ont révélé une tuméfaction centrée sur l'articulation talocrurale, un élargissement de la lèvre médiale du tibia, une sclérose talo-crurale et des calcifications dorsales à la corde du jarret.

Pour affiner la visualisation des lésions, des examens d'imagerie plus poussés ont été entrepris. Une échographie a montré de volumineuses minéralisations péri-tendineuses du tendon fléchisseur profond des doigts avec présence d'un épanchement de la bourse tendineuse ainsi que des remaniements osseux péri-articulaires en face médiale du tibia distal et styloïde.

Un scanner a mis en évidence une perte de substance au niveau de la trochlée évoquant une ancienne lésion d'OCD, des signes d'arthrose et plusieurs minéralisations au sein de la gaine des tendons des muscles fléchisseurs.

A l'issue des examens complémentaires, le diagnostic est établi : OCD du tarse droit avec migration des fragments au sein de la gaine du tendon fléchisseur profond des doigts.

Conduite thérapeutique

La discussion avec les propriétaires a mené à la décision d'une intervention chirurgicale.

- Temps pré-anesthésique : des analyses de sang sont réalisées, les résultats sont dans les valeurs usuelles.

- Temps anesthésique :

- L'animal est prémédiqué avec de la morphine (0,2 mg/kg IM) et du diazépam (0,2 mg/kg IV) puis induit au propofol (4 mg/kg IV). Après intubation, il est positionné en décubitus latéral droit et maintenu sous anesthésie gazeuse à l'isoflurane (1,5 %). Un monitoring permanent (ECG, SpO₂, EtCO₂, PNI, TR) est mis en place. Le membre de l'animal est tondu, désinfecté puis drapé de manière conventionnelle après installation en salle de chirurgie.

- Après un abord médial du tarse, la gaine du tendon fléchisseur profond des doigts est explorée. Elle apparaît très enflammée ; une grande quantité de liquide inflammatoire est observée après incision. Deux minéralisations sont extraites. La gaine est suturée avec un surjet en Biosyn 3-0 puis la fermeture est réalisée par des surjets continus en plusieurs plans. Un pansement type Robert Jones est mis en place pendant 4 semaines.

- Temps post-opératoire : analgésie (morphine 0,2 mg/kg) et fluidothérapie.

L'animal sort le lendemain de la chirurgie sous anti-inflammatoire (carprofène 4 mg/kg 1fois par jour pendant 5 jours) avec une boiterie discrète (grade 1/5). Un pronostic de 70 % de chance d'amélioration de la boiterie est avancé. Deux mois après la chirurgie, aucune boiterie n'est notée. La chienne reprend son activité habituelle.

Discussion

L'ostéochondrite disséquante du tarse touche généralement les chiens de grand format à croissance rapide (Labrador retriever, golden retriever, rottweiler...)3, 6. Elle représente 9 % des OCD du chien. Le plus souvent (dans 75 % des cas avec certaines variations selon les races) la lèvre médiale de la trochlée du talus est atteinte. Lorsque la lèvre latérale est concernée, les lésions sont plus importantes et les chiens plus jeunes (8 mois versus 20 mois dans l'étude de Dingemanse et al.).

L'OCD engendre une instabilité articulaire et une dégénérescence progressive de l'articulation avec l'apparition de sclérose et d'ostéophytes. Les manifestations cliniques incluent douleur, boiterie, flexion limitée du tarse et distension capsulaire. Les symptômes sont corrélés à l'importance des lésions.

Post et ses collaborateurs ont étudié l'anatomie de la région du jarret chez le chien et la physiopathologie chez cinq cas similaires. Ils ont mis en évidence une communication d'environ 11 mm entre l'articulation talo-crurale et le tendon fléchisseur profond des doigts. Les fragments de cartilage libérés lors d'OCD peuvent donc, dans de rares cas, migrer par cette communication depuis l'articulation vers la gaine du tendon. A ce stade, leur taille ne dépasse pas la taille de la communication. En revanche, une fois dans la gaine tendineuse, la taille de ces fragments peut augmenter en raison de l'inflammation chronique. L'origine talienne de ces derniers a été prouvée

par analyse histologique : des morceaux de cartilage ou des morceaux d'os subissent une ossification endochondrale (permise par une néovascularisation à partir du ligament collatéral). Sur les 5 chiens opérés dans l'étude par ténosynovectomie médiale, les fragments retirés n'avaient pas d'attache avec le tendon (étaient libres) et leur taille variait de 2 x 3 mm à 5 x 12 mm. Le diagnostic d'OCD, outre le diagnostic clinique, passe par la réalisation d'examen complémentaires. La radiographie peut être utile mais le scanner reste l'examen d'imagerie de choix. Il permet, non seulement d'éviter la superposition des structures osseuses de la région, mais aussi la visualisation du nombre, de la taille et de la localisation précise des fragments. L'analyse topographique de la région est, de ce fait, plus précise et minutieuse. Le traitement, chirurgical, doit être le plus précoce possible et consiste en l'exérèse des fragments libres dans le tendon.

SYNTHESE

Sarcomes des tissus mous : une enquête chez les chirurgiens généralistes

Il est d'usage, lors de sarcomes des tissus mous, de recommander une exérèse avec des marges aussi larges que possible. Le mieux est parfois l'ennemi du bien, expliquent Bray et coll. dans la dernière édition de *Veterinary & Comparative Oncology*. Les auteurs ont suivi 350 chiens opérés en clientèle généralistes et montrent que l'étendue de l'exérèse n'a pas d'influence sur la survie, au contraire des critères histologiques de la tumeur (in *L'Essentiel* n°355)

Les sarcomes des tissus mous englobent sous cette appellation diverses tumeurs mésoenchymateuses dont le comportement biologique est proche. Il s'agit classiquement de masses pseudoencapsulées, avec des marges mal définies, rendant l'exérèse complète difficile. Traditionnellement, on recommande des marges de 3 cm et l'exérèse des fascia profonds, mais cette approche a été contestée par des publications récentes, la largeur des marges n'ayant pas de signification pronostique majeure selon certaines études. La plupart des articles sur ce thème concernent des cas référés, ce qui peut introduire certains biais, indiquent les auteurs : des tumeurs très agressives seraient en effet plus volontiers référées que d'autres. Cette étude s'intéresse à une cohorte de 350 chiens opérés dans des clientèles généralistes, ce qui peut mieux représenter la situation générale.

Une étude sur 350 chiens

On comptait 155 mâles et 195 femelles dont l'âge médian était de 10 ans. Les races les plus fréquemment rencontrées étaient : race croisée (22 %), border collie (12,5 %), Labrador (9,7 %), boxer (7,4 %). Dans 60,3 % des cas, la tumeur était localisée à un membre, dans 35,1 % des cas au tronc, à la queue ou en région périnéale. 3,7 % des tumeurs mesuraient moins de 1 cm de diamètre, 40,6 % mesuraient 1 à 5 cm, 19,4 % plus de 5 cm. La taille de la tumeur n'a pas été indiquée dans 127 cas. Dans 30,3 % des cas, la tumeur était « discrète et mobile », elle adhérait aux tissus environnants dans 36,6 % des cas, l'information n'étant pas disponible pour 33,1 % des patients. Chez 65 % des chiens, aucune analyse n'a été effectuée avant l'exérèse. L'étendue de l'exérèse a été qualifiée de marginale (41 %), locale (33,4 %), les marges atteignant 3 cm dans seulement 5,4 % des cas. Des amputations (queue et doigts) ont été pratiquées chez 3,7 % des chiens. Les tumeurs d'origine

nerveuse (neurofibrome, neurofibrosarcome) représentaient 67,4 % des cancers, puis venaient les fibrosarcomes (18,8 %) et les tumeurs d'origine périvasculaire (6,3 %).

Plus rarement, on rencontrait des myxomes, liposarcomes, tumeurs à cellules géantes. On comptait 66 % de tumeurs de grade I, 27,1 % de grade II et 6,3 % de grade III, l'index mitotique variant de 0 à 75. Les lésions nécrotiques étaient absentes dans 69,1 % des cas. Malheureusement, les marges de la tumeur n'ont pas pu être étudiées dans la plupart des cas.

Une durée de survie longue

La durée du suivi a varié de 102 à 2 192 jours, avec une médiane de 785 jours. Trente-cinq p.100 des cas ont été suivis pendant plus de 3,5 ans. La durée de survie moyenne a été évaluée à 1 796 jours, la médiane n'étant pas atteinte. Les probabilités de survie à 1, 2 et 5 ans sont respectivement de 94, 86 et 70 %. 277 chiens sont morts pendant le suivi, 16,5 % seulement en raison de leur tumeur. 20,8 % des chiens ont présenté des récurrences locales. La durée de survie moyenne sans récurrence s'établit à 637 jours.

Même si une récurrence est survenue chez 73 patients, 34 seulement ont été euthanasiés pour cette raison. Les récurrences locales sont plus fréquentes en cas de neurofibrosarcome, myxome, puis fibrosarcome. Des métastases ont été notées dans 11,4 % des cas, les auteurs en détaillent les localisations les plus fréquentes.

Facteurs associés à la survie

L'analyse statistique univariée distingue quelques facteurs associés à une survie longue : chien de moins de 8 ans, tumeur de moins de 5 cm de diamètre, l'étendue de l'exérèse n'étant pas associée à la survie. L'histologie a également son importance, avec, toujours dans l'analyse univariée, des variables significatives comme le grade, la présence de zones de nécrose. Pour autant, l'analyse multivariée ne retient que trois critères péjoratifs, le fait que la tumeur soit solidement attachée aux tissus environnants, la nécrose et l'index mitotique.

Concernant les récurrences locales, les facteurs favorisants sont, dans l'analyse univariée, le grade tumoral, l'index mitotique, ici encore, les marges de l'exérèse ne sont pas des critères retenus. Dans l'analyse multivariée, seul le grade de la tumeur a une influence, les tumeurs de haut grade ayant 5,8 fois plus tendance à récidiver. L'existence de récurrences multiplie par plus de 5 le risque de décès. Un faible index mitotique, un faible grade, sont les seuls critères qui distinguent les tumeurs récidivant ou non à l'issue de deux ans.

Pour une chirurgie « légère » ?

Dans la discussion, les auteurs insistent sur les points suivants :

- l'étendue de l'exérèse n'influence pas la durée de survie dans cette étude menée chez des chiens opérés par des vétérinaires généralistes. Les recommandations habituelles pour les marges d'exérèse

sont de 2-3 cm mais, ici, 5 % des chiens seulement ont bénéficié d'une exérèse de cette nature. Dans 41 % des cas, l'exérèse était marginale. Pour autant, quand une suspicion préopératoire de tumeur cancéreuse était posée, l'exérèse était plus large, mais, apparemment, sans bénéfice pour la survie.

- les auteurs conviennent néanmoins d'un biais de sélection dans cette étude : les lésions de haut grade ne représentaient ici que 6,3 % des tumeurs, il est vraisemblable que cette proportion soit beaucoup plus importante dans les enquêtes provenant de cas référés.
- ici, encore, les tumeurs étaient en général de faible format : 64 % mesuraient moins de 5 cm, 30 % dépassant 5 cm. Dans les études antérieurement publiées, les tumeurs sont souvent de plus grand format. Or, dans cette publication, on note que le risque de décès est multiplié par 2,5 quand le diamètre excède 5 cm. On peut penser aussi que les tumeurs de grand volume sont plus volontiers référées.
- les auteurs insistent sur l'intérêt des analyses histologiques préopératoires qui ne sont pas suffisamment pratiquées. Il peut en résulter une perte de chance pour l'animal.
- ces tumeurs n'ont pas toutes le même comportement biologique : les plus bénignes sont ici les tumeurs d'origine vasculaire.
- pour les auteurs, la tendance historique à encourager des marges très étendues pour les sarcomes des tissus mous n'a peut-être plus lieu d'être, spécialement pour les vétérinaires généralistes qui ne sont pas rompus à des chirurgies carcinologiques potentiellement dangereuses.

SYNTHESE

Pemphigus foliacé : possible aussi chez de très jeunes chats

Bien qu'étant la plus commune des dermatoses auto-immunes du chat, le pemphigus foliacé est une maladie rare dans cette espèce. Elle demeure encore assez mal connue. Elle est due au dépôt d'auto-anticorps sur la partie extra-membranaire de protéines d'adhésion constituant les desmosomes qui unissent les kératinocytes entre eux. Cette fixation entraîne la désunion des desmosomes, phénomène appelé acantholyse. C'est une dermatose pustuleuse et croûteuse localisée à la face et aux pavillons auriculaires, plus rarement aux coussinets, aux replis unguéaux et aux aréoles mammaires, voire généralisée. Cet article décrit le cas d'un chat de 5 mois atteint de pemphigus foliacé. (in l'Essentiel n°354)

Une chatte européenne, non stérilisée, de 5 mois, est présentée en consultation de dermatologie pour des croûtes de la face, des pavillons auriculaires et sur l'abdomen. Elle vit en maison, sans accès à l'extérieur, avec 2 chats. Elle n'est pas vermifugée mais elle est traitée contre les puces (fipronil, Frontline® tous les mois). Elle est nourrie avec de l'aliment, sec ou humide, de grande surface. Elle ne présente aucun antécédent. Deux à trois semaines auparavant, la propriétaire note l'apparition de croûtes sur l'abdomen, la truffe, puis les pavillons auriculaires, accompagnées d'un prurit. Ces lésions ont tendance à s'étendre et l'animal présente un abattement marqué de manière concomitante. Le vétérinaire traitant suspecte une dermatophytose et réalise une culture fongique qui se révèle négative. Dans l'hypothèse d'une pyodermite, superficielle ou profonde, l'animal reçoit

un traitement antibiotique (molécule et durée d'administration inconnues) qui ne permet d'améliorer ni son état lésionnel ni son état général.

Examen clinique initial

L'examen clinique général met en évidence un abattement marqué, une hyperthermie modérée (39,3°C) et une adénomégalie mandibulaire importante. La fréquence cardiaque de l'animal s'élève à 220 battements par minute et l'auscultation cardio-respiratoire est normale. Tout au long de l'examen clinique, l'animal reste prostré et très peu actif.

L'examen dermatologique révèle une dermatose croûteuse, symétrique, multifocale. Des croûtes épaisses, stratifiées, de couleur jaunâtre, sont présentes sur la truffe, les paupières inférieures et supérieures, les pavillons auriculaires et la région péri-mammaire en quantité très importante. Les lésions s'étendent également, de manière plus modérée, aux coussinets et à la base des griffes. Le décollement des croûtes révèle des érosions couvertes de pus.

Hypothèses diagnostiques

Les lésions cutanées sont compatibles avec quatre hypothèses diagnostiques, classées par ordre de probabilité décroissante :

1. Pemphigus foliacé
2. Dermatophytose qui ne peut être totalement exclue malgré les résultats négatifs de la culture fongique précédente
3. Folliculite bactérienne, moins probable
4. Ectoparasitose : gale notoédrique, très peu probable dans ce contexte (France métropolitaine, absence de tout voyage de l'animal), dermatite à Otodectes, démodécie...

Démarche diagnostique et examens complémentaires

Un raclage cutané montre l'absence d'élément figuré. Un examen cytologique du pus, présent sous les croûtes, montre de nombreux polynucléaires neutrophiles et des kératinocytes acantholytiques. Un calque cutané, à l'aide d'un morceau de scotch, montre quelques bactéries (cocci). Des biopsies cutanées sont pratiquées sous anesthésie générale (prémédication butorphanol 0,3 mg/kg IV, induction alfaxalone 2 mg/kg IV, maintien sévoflurane 3 % avec mise en place d'un masque pharyngé), à l'aide d'un trépan à biopsie de 6 mm de diamètre, deux des lésions du menton et quatre des lésions de l'abdomen, dont des lésions des mamelles. L'examen histopathologique de ces biopsies montre, au sein de ces croûtes, de très nombreux polynucléaires neutrophiles et d'assez nombreux kératinocytes acantholysés, plus ou moins nets, une hyperkératose orthokératosique, un épiderme acanthosique et spongiotique, siège d'une exocytose modérée de polynucléaires neutrophiles et de lymphocytes, de rares pustules uniloculaires, en position sous-cornée, contenant des polynucléaires neutrophiles et quelques kératinocytes acantholysés, certains libres, seuls ou en petits groupes, d'autres en voie de détachement du massif épidermique.

Diagnostic

Le diagnostic, basé sur l'historique, l'examen clinique et le résultat des examens complémentaires, est celui d'un pemphigus foliacé.

Traitement

Dans un premier temps, un traitement antibactérien, systémique et topique, est mis en place afin de limiter les complications bactériennes. Il s'agit d'un traitement à base de l'association amoxicilline et acide clavulanique (Noroclav[®], Norbrook) à la dose de 12,5 mg/kg, per os, matin et soir, et d'un shampoing antiseptique (DouxoPyo[®], Sogeval), à faire deux à trois fois par semaine, suivi de l'application d'un réhydratant cutané (Ermidra[®] spray). Suite à l'établissement du diagnostic, une corticothérapie est ajoutée, à l'aide de prednisolone (Dermipred 5[®] Sogeval), à la dose d'1,5 mg/kg, per os, en deux administrations par jour. L'animal doit être réévalué cliniquement, tous les mois, afin de diminuer progressivement la dose de prednisolone. En cas d'efficacité insuffisante de la corticothérapie, l'administration d'autres agents immunosuppresseurs peut être envisagée. Bien que réservé, le pronostic dépend de la réponse à la corticothérapie et de la possibilité de diminuer la dose de prednisolone. Un mois plus tard, l'étendue des lésions croûteuses a nettement régressé. L'antibiothérapie est alors arrêtée et la corticothérapie est diminuée à 0,5 mg/kg en deux administrations quotidiennes. Trois mois plus tard, l'intégralité des lésions a disparu et la corticothérapie est poursuivie.

Discussion : le pemphigus foliacé chez le chat, présentation clinique, étiologie

La présentation clinique du pemphigus foliacé de notre cas est relativement classique. Toutefois, certains signes cliniques ou lésions cutanées ne sont pas typiques de la maladie. Le pemphigus foliacé se manifeste sous la forme d'une dermatose chronique, récidivante, dont les lésions primaires sont des pustules. Elles laissent rapidement place aux lésions secondaires qui sont, le plus fréquemment, des croûtes de couleur jaune à marron, des squames, des collerettes épidermiques et de l'alopecie. Chez notre chat, aucune pustule intacte macroscopiquement n'a été mise en évidence, rejoignant ainsi les conclusions de certaines études rétrospectives. Cette observation s'explique par le fait que le diagnostic est souvent tardif. L'animal est souvent présenté en consultation lorsque les pustules ont laissé place aux croûtes. Les signes généraux manifestés par ce chat sont fréquemment rapportés : hyperthermie dans 35 % des cas, abattement dans 47,6 % des cas et anorexie dans 32,5 % des cas. Néanmoins, la lymphadénopathie constatée chez notre chat est moins fréquente (8,7 % des cas). La distribution des lésions cutanées de l'animal est relativement classique et concerne la tête (région périoculaire, pavillons auriculaires et truffe), les pieds, le bourrelet unguéal, la région péri-aréolaire, de manière symétrique (94 % des cas selon les données bibliographiques). Les lésions peuvent, également, toucher le tronc, le menton, les membres et la queue. En revanche, dans une étude rétrospective, portant sur 57 chats atteints de pemphigus foliacé, seul un animal présentait des lésions périaréolaires.

Cette distribution lésionnelle, présente chez notre animal, serait donc moins fréquente que la littérature ne le suggère. Chez le chien, le pemphigus foliacé est :

- idiopathique

- secondaire à une réaction médicamenteuse,
- secondaire à une maladie cutanée chronique.

Chez le chat, le lien avec un médicament ou une maladie cutanée chronique, bien que possible, n'a jamais été clairement démontré. Dans notre cas, l'origine idiopathique paraît la plus probable compte tenu de l'âge de l'animal et de l'absence d'administration médicamenteuse antérieure.

Comment mettre en place et ajuster une thérapeutique immuno-suppressive chez un animal de 5 mois ?

Les corticoïdes sont la pierre angulaire du traitement du pemphigus foliacé chez le chat et le chien. Néanmoins, il est rapporté qu'avec l'administration de corticoïdes seuls, les lésions cutanées ne sont contrôlées que dans 35 à 50 % des cas. De plus, certains patients tolèrent très mal le traitement et présentent de nombreux effets secondaires indésirables (polyuro-polydipsie, signes digestifs, infections systémiques ou cutanées). Il est donc parfois nécessaire d'utiliser des traitements alternatifs. L'administration de chlorambucil ou d'or injectable (aurothioglucose) est citée dans la littérature comme une alternative à l'administration de corticoïdes ou bien en tant que traitement d'appoint. L'azathioprine est également un traitement efficace et généralement bien toléré, utilisé dans le cadre de la gestion du pemphigus foliacé canin. Malheureusement, ce traitement est contre-indiqué chez le chat car il peut être à l'origine d'une toxicité médullaire. L'administration de ciclosporine (Atopica® V, Novartis) semble également efficace, en monothérapie ou en traitement d'appoint. Quel que soit le traitement utilisé, un suivi est nécessaire. Le traitement doit être adapté en fonction du statut clinique de l'animal, le but étant de diminuer, très progressivement, la dose d'immunosuppresseur administrée. A noter que des cas de guérison, sans récurrence après l'arrêt du traitement immunosuppresseur, ont été décrits.

L'importance de la gestion des complications infectieuses

Il a été montré que l'utilisation d'antibiotiques (céfalexine ou amoxicilline/acide clavulanique) au cours de la période d'induction du traitement corticoïde, dans le cadre du pemphigus foliacé canin, permet une amélioration significative du taux de survie. Il est raisonnable de penser que ces conclusions sont extrapolables au pemphigus foliacé félin. Dans notre cas, la seule administration d'antibiotiques systémiques associée à des soins locaux antiseptiques a permis la régression de manière importante des lésions croûteuses. Cet aspect est essentiel à prendre en compte. En effet, la barrière cutanée est lésée de manière importante en cas de pemphigus foliacé. Il est donc essentiel d'assainir les lésions avant d'entreprendre une corticothérapie. Dans ce contexte, la mise en place d'une antibiothérapie paraît intéressante au cours des premières semaines de traitement. Cette dernière devra être associée à des soins locaux qui seront poursuivis jusqu'à régression totale des lésions. Il s'agit donc d'un cas de pemphigus foliacé félin de présentation clinique plutôt classique, mis à part l'âge de l'animal. Le diagnostic est fondé sur l'historique, l'examen clinique et le résultat d'examens complémentaires, en particulier l'examen histopathologique de biopsies cutanées. Le traitement consiste en l'administration d'immunosuppresseurs, corticoïdes le plus souvent, et en des soins topiques. La gestion des surinfections bactériennes est essentielle dans un premier temps via des soins topiques et systémiques. Le pronostic reste réservé et dépend de la réponse à l'immunosuppression et à la possibilité de diminuer la dose de l'immunosuppresseur.

SYNTHESE

Cosmétique du chien et du chat : enquête de satisfaction

Sensu stricto, la cosmétologie est « la science des cosmétiques ». Bien qu'une explosion de l'offre et de la demande soit survenue en dermatologie médicale ces dernières années, la cosmétologie reste le parent pauvre de la dermatologie animale. Pourtant, la beauté de la peau et du pelage est un élément primordial de la relation propriétaire/ animal et il paraît probable que toutes les techniques permettant d'améliorer l'aspect esthétique du chien ou du chat soient promises à un avenir certain. (in l'Essentiel n°354)

Le terme cosmétique est réglementé chez l'homme : « toute substance ou préparation destinée à être mise en contact avec les différentes parties superficielles du corps en vue exclusivement ou principalement de les nettoyer, de les parfumer, d'en modifier l'aspect ou de corriger les odeurs corporelles et/ou de les protéger et de les maintenir en bon état. » Les cosmétiques sont donc des substances ou des préparations, autres que des médicaments qui, mises en contact avec la peau, les phanères ou les muqueuses, les protègent, les maintiennent en bon état, ou en modifient l'aspect ou l'odeur. Les cosmétiques agissent en surface, et ne doivent théoriquement pas pénétrer dans l'organisme. Quatre catégories distinctes de produits répondent à cette définition : les soins de la peau et du pelage, les soins bucco-dentaires, les soins auriculaires et les soins oculaires.

En dermatologie, il est possible de distinguer trois types de produits cosmétiques :

- les produits d'hygiène, qui nettoient la peau et ses annexes ;
- les produits de soins, qui protègent la peau et les poils
- les produits de parure, qui modifient l'aspect cutané ou du pelage.

Ces différentes catégories de produits peuvent être utilisées sur la peau saine pour l'embellir mais ils ont également toute leur place dans l'aide à la gestion d'un certain nombre de dermatoses, en complément bien entendu d'un traitement dermatologique spécifique. La peau du chien est différente de celle de l'homme : pH plus alcalin, épaisseur du stratum corneum plus fine, présence de poils et donc de follicules pileux permettant une pénétration accrue des principes actifs. Ces différences expliquent que l'utilisation des formulations topiques destinées à l'espèce humaine est le plus souvent inadaptée à la cosmétologie canine. Bien que de nombreuses marques de shampoings soient disponibles en pratique quotidienne, il existe en réalité relativement peu d'offre à visée spécifiquement « cosmétique » en médecine vétérinaire en comparaison de la médecine de l'homme. A l'occasion de la mise à disposition d'une nouvelle gamme sur le marché, il nous a semblé intéressant d'évaluer les qualités « organoleptiques » des produits proposés ainsi que de valider leur intérêt en clinique.

Matériels et méthodes

Cette étude s'est intéressée à l'évaluation cosmétique par le propriétaire et par le vétérinaire d'une gamme de produits cosmétiques en clientèle canine. Des chiens ont été inclus pour une évaluation objective et subjective de l'intérêt de cette nouvelle gamme composée d'un nettoyant auriculaire, d'un spray apaisant hydratant, d'un gel réparateur et de 5 shampooings. Les animaux étaient présentés à des consultations « de routine » à des vétérinaires investigateurs titulaires du CES de dermatologie (essai ouvert multicentrique). Dans tous les cas, les produits à tester ont été proposés aux propriétaires en remplacement des produits habituellement utilisés et une cotation clinique a été réalisée lors de l'inclusion. Les animaux ont été revus après 10 jours pour évaluer objectivement l'amélioration de l'aspect cutané et recueillir les appréciations subjectives des propriétaires. Les critères étudiés étaient à la fois spécifiques à chaque type de produit testé (par exemple présence de cérumen pour l'oreille, qualité de pénétration dans la peau pour le gel, facilité d'application, tenue de la mousse et facilité à rincer pour les shampooings) et plus généraux sur l'ensemble de la gamme (degré d'amélioration et de satisfaction, odeur, aspect du poil ou de la peau). Chaque critère était noté de 0 à 4 lors de l'inclusion et à la visite de contrôle.

Résultats

Cinquante chiens ont été étudiés. Le nettoyant auriculaire a été utilisé dans 4 cas, le spray apaisant hydratant dans 5 cas, le gel réparateur dans 4 cas et les shampooings dans 37 cas (shampooing d'entretien 11 cas ; shampooing désodorisant 5 cas ; shampooing assainissant 9 cas ; shampooing apaisant 5 cas ; shampooing séborrhée 7 cas). L'amélioration a été marquée pour tous les cas utilisant le nettoyant auriculaire avec un degré de satisfaction optimal pour tous les propriétaires et une disparition complète du cérumen notée pour tous les chiens.

Les utilisations du spray et du gel ont également été considérées comme intéressantes dans tous les cas : facilité d'application et d'étalement, rapidité de pénétration, odeur agréable et efficacité sur la cicatrisation et les suintements. Parmi les 37 chiens ayant reçu les différents shampooings, l'appréciation globale a été considérée comme excellente : plus de 80 % d'amélioration de l'aspect des poils et du pelage (plus brillant et/ou plus doux) et du squamosis, plus de 75 % d'amélioration de la sécheresse cutanée et presque 70 % d'amélioration des poils morts et des débris. Les qualités organoleptiques ont été jugées bonnes à très bonnes par les propriétaires (facilité d'obtenir la mousse, tenue de la mousse légère et durable, facile à rincer, odeur considérée globalement comme agréable).

Les données ont également été analysées plus précisément par type de shampooing. Pour le shampooing entretien, l'efficacité a été notée 3/4 par le vétérinaire et 3,4/4 par les propriétaires (82% de diminution des débris et poils morts, 73 % de pelage plus doux et dans 45 % des cas amélioration de l'aspect de la peau). Pour le shampooing désodorisant, l'efficacité a été notée excellente par le vétérinaire (3,6/4) avec une normalisation des mauvaises odeurs dans tous les cas. Les propriétaires ont également apprécié dans tous les cas le produit testé (dans 100 % des cas, poil plus doux, plus brillant et normalisation de l'odeur). Curieusement, l'odeur du shampooing lui-même n'a pas semblé être appréciée puisque 40 % l'ont jugée désagréable, 20 % agréable alors que 40 % considéraient qu'il n'avait pas d'odeur... Pour le shampooing assainissant, l'efficacité rapportée était

de 3,2/4 pour le vétérinaire et 3,1/4 pour le propriétaire. L'amélioration est supérieure à 75 % pour tous les critères étudiés. Pour le shampoing séborrhée, l'efficacité a été jugée très bonne (3,1/4 par le vétérinaire et 3,3/4 par le propriétaire), avec une diminution de plus de 76 % des squames. Finalement, pour le shampoing apaisant les résultats sont en accord avec ceux que nous avons déjà eu l'occasion d'observer dans une étude spécifique sur la cosmétologie de la dermatite atopique publiée le mois dernier dans cette revue (amélioration des démangeaisons dans tous les cas et efficacité notée 3/4).

Commentaires

La cosmétique est une discipline en plein essor en dermatologie de l'homme et doit être considérée comme une voie d'avenir en médecine vétérinaire. Chez le chien, certaines formulations galéniques comme les crèmes, les laits ou les pommades sont difficilement utilisables à cause de la présence du pelage, et ce sont surtout des shampoings, des lotions, des sprays, des spots-on et des gels qui emportent la préférence des propriétaires. Il existe des gammes de produits adaptés à chaque type de pelage et/ou de peau.

Quelle que soit la formulation galénique, les cosmétiques possèdent généralement tous la même structure, ils contiennent :

- un ou plusieurs principes actifs : substances actives qui assurent l'efficacité du produit.
- un vecteur ou excipient qui assure le transport et module la distribution du ou des principes actifs sur la peau.
- des additifs : tensio-actifs, adjuvants, conservateurs, épaississant, colorants, parfums, antioxydants, émulsifiants, stabilisateurs, agents de contrôle de la viscosité... Les différents ingrédients composant un cosmétique peuvent être d'origine végétale, animale, minérale ou encore de synthèse. La gamme testée ici a incorporé plusieurs agents originaux et nouveaux en médecine vétérinaire, qui ont déjà fait leurs preuves in vitro. Il s'agit d'acide hyaluronique qui active les défenses naturelles de la peau (libération de peptides antimicrobiens) et les processus de cicatrisation (par stimulation du renouvellement des cellules), d'argent micronisé qui inhibe les bactéries (diminution du transport transmembranaire de la bactérie, inactivation de protéines bactériennes et d'enzymes intracellulaires, endommagement de l'ADN des bactéries), du chitosane qui stimule la production de collagène et forme un réseau couvrant protecteur, de la pentavitine qui contribue à l'hydratation cutanée, du glistin qui protège et apaise les terminaisons nerveuses épidermiques, mais aussi du D-panthénol (provitamine B5) à effet hydratant et cicatrisant (shampoing entretien), Melaleuca alternifolia à effet désodorisant et anti-inflammatoire (shampoing désodorisant), extrait de Boswellia et silanols à effets anti-inflammatoires (shampoing apaisant), complexe arginate éthyle à effets antimicrobiens (shampoing assainissant), asébiol, octopirox et zétésol zinc à propriétés antiséborrhéiques et antipelliculaires (shampoing séborrhée). Devant la diversité des principes actifs, il est donc indiqué de procéder à un « inventaire » du type de peau et de pelage afin de choisir le produit le plus adapté.

L'évaluation de l'intérêt des différents produits cosmétiques est classiquement réalisée par des tests in vitro (mesures de la sécheresse cutanée, des pertes d'eau à travers l'épiderme, de la perméabilité

cutanée ou mesures biomécaniques) mais également par des tests dits « d'usage » ou de «satisfaction ». Ces derniers étaient l'objet de cette enquête. Globalement, la plupart des propriétaires et des investigateurs se sont déclarés satisfaits ou très satisfaits des produits testés dans des conditions « de terrain », notamment en ce qui concerne les qualités organoleptiques (facilité d'utilisation) mais également des effets bénéfiques observés après application (poils plus doux, plus brillants, peau moins sèche ou moins squameuse). Les cosmétiques modernes appartiennent donc à la « cosméceutique », une discipline à la croisée entre la cosmétique traditionnelle, la pharmaceutique et le médicament. Ils regroupent des formules de grande technicité et des actifs performants avec des combinaisons très spécifiques qui permettent des soins « haut de gamme ». La philosophie de la cosméceutique tient en 3 mots : « prévention-protection-correction ».

SYNTHESE

Grippe équine : les conclusions d'une réunion d'experts

Un meeting international a réuni des experts autour d'un sujet sensible : celui de la grippe équine. Les conclusions de ce débat intéressent directement les praticiens, acteurs de première ligne dans le cadre de la surveillance et de la prévention des épizooties grippales chez le Cheval. (in l'Essentiel n°354)

Le diagnostic de grippe équine ne peut reposer sur la simple observation des signes cliniques. En effet, ceux-ci (fièvre, toux, jetage...) varient suivant les individus et leur intensité n'est pas corrélée avec la charge virale. L'identification du virus est nécessaire, et dans cette optique, la PCR est le test de référence. Rapide à réaliser, sensible et spécifique, la PCR peut être utilisée aussi bien pour le diagnostic individuel que le suivi d'épizooties. En cas d'infection avérée, il est bon de rappeler aux propriétaires de chevaux que des mesures très simples comme se laver les mains, éviter les contacts entre chevaux et désinfecter les matériels, sont efficaces pour limiter la contamination. Les mouvements d'équidés sont bien sûr à éviter, et un isolement des malades pendant 3 semaines est conseillé. La vaccination des animaux sans signes cliniques est indiquée, même si le vaccin utilisé ne contient pas la souche responsable de l'épizootie. En effet, le fort taux d'anticorps généré semble à l'origine d'une protection croisée. Bien sûr, en cas d'épizootie, les réseaux nationaux d'épidémiosurveillance comme le RESPE (<http://www.respe.net/>) doivent être avertis.

Les leçons de l'épizootie de 2012

Une épizootie s'est produite en France en 2012. Beaucoup de chevaux vaccinés ont présenté des signes cliniques modérés et des chevaux vaccinés et asymptomatiques se sont révélés excréteurs du virus. Par conséquent, il semble préférable de vacciner les chevaux de compétition, ainsi que les chevaux ayant des contacts avec ceux-ci, deux fois par an, avec une attention particulière pour les jeunes chevaux entre 1 et 5 ans, plus souvent sujets à un déficit de protection vaccinale. D'autre part, il est apparu que les contacts entre vaccinés et non-vaccinés compliquent la gestion d'une épizootie.

La vaccination

Un consensus s'est fait autour de l'efficacité a priori de tous les vaccins antigrippaux équin commercialisés en Europe en ce qui concerne la réduction des signes cliniques. Par contre il apparaît qu'ils ne protègent pas à tout coup contre l'excrétion virale. De plus, de nombreux facteurs interviennent sur le degré d'immunité induite par la vaccination : l'évolution des souches virales, des facteurs individuels, le rythme des rappels, l'âge. Il est à noter que l'absence d'une bonne réponse immunitaire est observée surtout chez des animaux de moins de 5 ans, et qu'il convient de ne pas vacciner les poulains avant l'âge de 6 mois, l'action du vaccin étant entravée par la présence d'anticorps colostraux. Un déficit de protection est aussi souvent constaté lors d'un intervalle trop long entre la primo-vaccination et le premier rappel. La détection des chevaux mal protégés est d'ailleurs une piste de travail intéressante pour l'amélioration de la prévention. Une des tâches des vétérinaires est d'expliquer le principe de la vaccination anti-grippale aux propriétaires de chevaux : contrairement à une croyance répandue, cette vaccination n'a pas pour finalité de protéger à 100 % chaque cheval, mais de réduire la prévalence de la maladie et la sévérité des symptômes à l'échelle d'une population.

Des pistes pour de nouveaux vaccins

Bien qu'un suivi des différentes souches virales soit mené par l'industrie pharmaceutique, certaines instances gouvernementales et des réseaux d'épidémiologie-surveillance, la « mise à jour » des vaccins n'est pas simple. Elle se heurte non seulement à des problèmes de coût mais aussi au cadre réglementaire européen régissant les autorisations de mise sur le marché, peu adapté à des modifications rapides de celles-ci. Les vaccins du futur utiliseront probablement des virus vivants inactivés qui induiront une meilleure réponse immunitaire cellulaire et favoriseront les défenses au niveau des muqueuses. Quant au vaccin protégeant contre l'ensemble des souches du virus grippal, dirigé contre des protéines matricielles communes, il s'agit d'une piste sérieuse, qui permettrait de s'affranchir du problème de variabilité virale.

SYNTHESE

« Enostosis-like lesions » : à prendre en compte dans le diagnostic de boiterie

Chez l'homme, l'énostose est une formation d'ostéocondensation apparaissant dans l'os trabéculaire ou le canal médullaire d'un os long. Par analogie, on appelle en médecine équine enostosis-like lesions (ELL) des lésions observées dans le canal médullaire des os longs et caractérisées par une fixation accrue du radio-isotope lors de scintigraphie osseuse et générant une opacité de forme irrégulière sur les images radiologiques classiques. Ces lésions peuvent être uniques ou multiples, et dans ce cas situées sur un ou plusieurs os longs. L'épidémiologie et les conséquences cliniques de ces lésions restent mal connues. Cette étude, menée à l'Université de Pennsylvanie, a pour but d'apporter de nouvelles connaissances sur cette affection. (in l'Essentiel n° 354)

L'étude a été menée sur une population de 4992 équidés ayant subi une scintigraphie osseuse au New Bolton Center of the University of Pennsylvania entre mars 1997 et mars 2009. Lors de cet

examen, des lésions d'ELL ont été découvertes chez 79 d'entre eux. Le diagnostic a été posé essentiellement par scintigraphie, et considéré comme positif lorsqu'une ou plusieurs zones prenant fortement le marquage isotopique ont été observées en position intramédullaire d'un os long grâce à des coupes radiologiques orthogonales. L'imputation de la boiterie observée à la présence d'ELL a pu être effectuée dans près d'un cas sur deux, à l'issue d'un diagnostic d'exclusion. Les analyses statistiques des données des 79 chevaux positifs n'ont montré aucun lien entre la présence d'ELL et le sexe de l'animal, ni de différence de distribution entre les membres du côté gauche ou du côté droit, ou encore entre les postérieurs ou les antérieurs. En ce qui concerne la race, les pur-sang étaient plus souvent et les trotteurs américains moins souvent atteints. Une corrélation entre l'intensité du marquage isotopique et la sévérité de la boiterie a été mise en évidence. Les localisations les plus fréquentes des ELL sont le tibia et le radius, puis par ordre décroissant les métacarpiens et métatarsiens principaux, l'humérus et le fémur. Chez les chevaux pour lesquels il a été possible d'imputer la boiterie observée à la présence d'ELL, il est apparu que les localisations humérales et fémorales étaient plus fréquemment impliquées que les lésions radiales ou cubitales, et étaient à l'origine de boiteries plus marquées que pour les autres localisations (différence non significative pour les lésions fémorales, de faible effectif). A noter que 4 animaux présentaient des lésions d'ELL multiples à l'origine de boiteries concomitantes de plusieurs membres.

Des affections rares

A travers cette étude, il apparaît que les ELL sont rares puisqu'elles touchent ici moins de 2 % de la population. Cependant elles seraient dans au moins un cas sur deux responsables de boiteries. Chez un même animal, des ELL peuvent se développer en plusieurs localisations, conjointement ou successivement, sur un même membre ou sur plusieurs. Ainsi un animal ayant développé une ELL sur un os long peut tout à fait en développer une autre à un autre endroit. Des boiteries de plusieurs membres peuvent ainsi coexister ou se succéder. Il n'a pas été mis en évidence de cause ou de facteur de risque particulier. On peut estimer que la localisation intramédullaire des lésions et la grande variabilité de leur répartition n'est pas en faveur de facteurs anatomiques prédisposants. Les pur-sang semblent plus enclins que les autres races à développer ce type de lésion, comme ils le sont également en ce qui concerne les fractures de stress. Ceci est probablement lié aux traumatismes de l'appareil locomoteur qu'ils subissent lors du travail.

Le traitement est le repos

Le traitement des ELL est essentiellement basé sur le repos. Le programme le plus souvent conseillé est le suivant : 4 semaines de repos strict à l'écurie, puis 4 semaines à l'écurie avec promenade en main, puis 8 semaines de paddock avant une reprise progressive de l'entraînement. Il est à noter que la corrélation entre l'intensité du marquage isotopique et la sévérité des symptômes observés est conservée lors de l'évolution des lésions : les examens de contrôle montrent que la diminution du marquage accompagne l'amélioration de la symptomatologie. Le délai de retour en course est en moyenne de 180 jours. Cependant, plus les chevaux présentent de lésions, moins ils ont de chance de pouvoir être remis au travail.

COMPORTEMENT

Trouble du comportement : un suivi régulier est indispensable

En consultation de comportement, le suivi est essentiel : même si le problème est simple à régler, il est important de connaître les résultats des prescriptions et/ou du traitement donnés. Dans ce domaine, « pas de nouvelles » ne signifie pas forcément « bonnes nouvelles » ! Les propriétaires appréciant généralement beaucoup l'intérêt que le vétérinaire porte à leur animal, il ne faut pas hésiter à les solliciter pour garder le contact. (in l'Essentiel n°355)

Les docteurs Catherine Mège et Dominique Lachapèle expliquaient leur expérience du suivi de chiens présentant des troubles du comportement lors du dernier congrès AFVAC en s'appuyant sur des cas cliniques.

Planifier d'emblée les visites de suivi

C'est dès la première consultation pour trouble du comportement qu'il faut annoncer la suite : en moyenne, on peut espérer régler un problème simple en 1 à 3 consultations mais une situation complexe peut nécessiter un suivi beaucoup plus long. L'espacement entre les consultations dépend aussi du problème à traiter : cela va de 8 jours à 2 mois... Dans tous les cas, il faut insister sur la nécessité de respecter le délai entre deux consultations. Il est également important de garder le contact avec les propriétaires, par téléphone ou par courriel, surtout si la date du prochain rendez-vous est éloignée.

Dans l'intervalle, encourageons les propriétaires à noter leurs observations à propos de leur chien ou de leur chat. On est d'ailleurs souvent surpris de la précision qu'ils mettent à tenir à jour ces « journaux de bord ». Les inciter à filmer leur animal est également très utile pour partager les informations avec eux.

Réévaluer la situation lors de la 2e visite

Parfois, le contexte de la première consultation ne permet pas de prendre en compte les aspects comportementaux aussi soigneusement que l'on voudrait. Il arrive par exemple qu'un chien soit présenté pour « agressivité » mais que l'on observe un problème pathologique pouvant être à l'origine de douleurs. Ce trouble doit alors être traité en priorité, quitte à réévaluer le comportement du chien plus tard. Ce dernier peut tout à fait redevenir normal s'il n'a plus mal.

Lorsqu'un traitement médical et/ou comportemental a été prescrit la première fois, il est indispensable d'en faire un bilan, ainsi que de repérer les effets secondaires éventuels (il est préférable de les annoncer avant le début du traitement quand on peut les prévoir). Si nécessaire, les prescriptions seront revues lors des consultations de suivi : changement de dose, de molécule, etc. L'observance est un sujet crucial lors de trouble du comportement : attention aux propriétaires qui ont tendance à stopper le traitement dès que le chien va mieux. Il faut par exemple les informer qu'il

ne faut jamais arrêter brutalement de donner un inhibiteur sélectif de recapture de la sérotonine. S'il est envisageable, le sevrage médicamenteux doit toujours être progressif et avoir lieu sous contrôle vétérinaire.

Renforcer l'alliance avec les propriétaires

Le suivi d'un animal s'inscrit dans le cadre d'un « contrat thérapeutique » conclu avec le propriétaire et il est fréquent de devoir remotiver ce dernier pour qu'il continue ses efforts. Lors des consultations de suivi, sachons écouter les propriétaires ainsi que toutes les personnes qui vivent dans l'entourage de l'animal. Les perceptions individuelles peuvent en effet être différentes. N'hésitons pas à remettre les choses en perspective quand les observations sont négatives. En matière de comportement, on avance souvent pas à pas ; il faut donc savoir faire remarquer toutes les améliorations déjà constatées chez l'animal afin de valoriser les changements. Par exemple, si le propriétaire dit : « il grogne plus », sachez répondre (si c'est le cas) : « oui mais il ne mord plus ».

Soyons attentifs à l'apparition éventuelle de nouveaux symptômes : il arrive qu'un chien qui récupère d'un syndrome de privation prenne progressivement le pouvoir à la maison. Ne laissons pas la situation s'inverser et le chien devenir un tyran domestique !

Il est très intéressant de faire noter l'évolution du comportement de l'animal par le propriétaire (ex : de -10 à +10). Cela permet d'objectiver les choses, surtout dans les cas où le niveau d'exigence des propriétaires croît avec les progrès de l'animal. Il n'est en effet pas rare qu'un propriétaire exprime son insatisfaction au début de la consultation mais qu'il note à 8/10 les progrès constatés ! Au fur et à mesure de l'avancement de la thérapie, il faut fixer de nouveaux objectifs, dans la continuité de ce qui a été entrepris, mais en sachant raison garder. Catherine Mège rappelle qu'il n'existe pas de « chien parfait ». Face aux nouvelles demandes qui peuvent émerger, il ne faut pas hésiter à recadrer les choses lorsque les exigences observées. De même un propriétaire doit accepter que son chien, qui manifestait un syndrome d'hyper-attachement, devienne plus distant : sachons lui rappeler que c'était l'objectif poursuivi...

Savoir mettre un terme au suivi

Il faut savoir mettre fin aux visites de suivi quand elles ne s'imposent plus car l'animal va beaucoup mieux. La décision est évidemment à prendre d'un commun accord avec le propriétaire mais on peut rester à son écoute tout en se contentant d'une visite annuelle de contrôle... Dans le domaine du comportement comme ailleurs, il faut aussi savoir accepter les échecs. Il est inutile de s'acharner inutilement à vouloir améliorer l'état d'un chien ou d'un chat quand les résultats sont trop limités pour permettre au propriétaire de bien vivre avec son animal. Il arrive qu'un placement voire une euthanasie deviennent incontournables pour l'équilibre ou la sécurité du propriétaire.

Le déculpabiliser est alors très important : un propriétaire accepte généralement mieux le constat d'échec s'il est posé par le vétérinaire.

Dans certains cas, l'échec est d'ailleurs uniquement ressenti par le vétérinaire, qui risque alors de tomber dans des pensées négatives telles que « je suis nul » ou « ils n'ont rien compris » (quand les propriétaires ne suivent pas les conseils prodigués). Pour éviter ce type de réflexions stériles, cherchons plutôt à analyser les causes de l'échec... Pas assez de rigueur dans le suivi ? Mauvaise alliance avec le propriétaire ? Thérapie inadaptée ?... Dans les cas où le suivi d'un trouble du comportement n'a pas donné les effets espérés, le Dr Catherine Mège rappelle que les échanges avec les confrères/consoeurs sont toujours très utiles et que les ateliers régionaux Zoopsy sont autant d'occasions d'apprendre et de se remotiver !

LEGISLATION

Statut de l'animal : des débats animés au Congrès National de l'AFVAC

Le Conseil Supérieur de l'Ordre (CSO), l'Association Française des Vétérinaires d'Animaux de Compagnie (AFVAC) et le Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral (SNVEL) ont abordé de façon très vivante, lors du Panforum organisé le 15 novembre dernier à Paris, la question d'actualité de la modification du statut de l'animal, à l'occasion du Congrès de l'AFVAC, en présence de nombreuses personnalités. (in l'Essentiel n°355)

Les vétérinaires dans leur globalité -à quelques exceptions près- ne sont pas identifiés comme impliqués en protection animale et brillent surtout par leur silence dans le débat médiatique qui réunit depuis quelques années philosophes, juristes, scientifiques et associations. Sans s'opposer aux neurosciences, Philippe Devienne (vétérinaire praticien et Docteur en philosophie) a tenu néanmoins à énumérer les obstacles philosophiques au concept de conscience animale, en distinguant les vérités conceptuelles des vérités de fait. Les questions conceptuelles -cela a-t-il un sens ou pas- précèdent toujours les questions factuelles, est-ce vrai ou pas ?

En France, il y a un avant et un après Descartes, qui nie que les animaux pensent et a enfermé nombre d'entre nous dans une représentation cartésienne jusqu'à ce que les neurosciences nous prouvent les compétences cognitives des animaux. Cependant, l'humain reconnaît sans preuve -on reconnaît avant de connaître- mais il ne peut que deviner ce que ressent autrui, comme l'a écrit Ludwig Wittgenstein. On raisonne souvent par analogie en prêtant à l'autre son ressenti, ses émotions. Ainsi le cri de douleur n'est pas un symptôme mais un critère de la souffrance qu'on ne peut isoler du comportement. Le concept de conscience ne se conçoit qu'en l'ayant à la fois à la 1^{re} et à la 3^e personne, et de ce point de vue le continuum linguistique existe entre les animaux et nous.

Hommes et animaux de rente, partenaires de travail

Xavier Boivin (PhD en éthologie, INRA) a rappelé qu'on ne parle d'émotion chez les animaux de rente que depuis les années 90, bien qu'ils soient pourtant considérés comme compagnons de travail par les éleveurs. Avant, tout vocabulaire anthropomorphique était proscrit. Or, on sait depuis longtemps que l'animal de rente apprend, a des émotions, anticipe les comportements de celui qui le manipule.

Les travaux croisés d'éthologues et de psychologues comme Hemsforth et Cole ont permis de comprendre l'effet pervers des croyances comportementales, l'idée qu'on se fait à l'avance du comportement de la vache ou du broutard qu'il va falloir peser, par exemple. Les études de Waiblinger et Schmied ont ainsi confirmé que la palpation transrectale n'est pas une partie de plaisir pour les bovins, ce qui se matérialise par une augmentation très sensible de la fréquence cardiaque. Cependant, lorsque les bovins sont préalablement caressés à l'encolure, le stress est beaucoup moins important et donc mieux supporté. Or, beaucoup d'éleveurs manquent de temps à la fois pour ce contact et cette intimité avec les animaux qu'ils élèvent, tout autant que pour eux. Un équilibre entre les aspirations personnelles et les contraintes professionnelles est à trouver dans un monde où le diktat économique broie tout sur son passage, au mépris du véritable partenariat possible entre humains et animaux.

Crise de foi ?

Comme souvent dans les basculements d'époque les deux tendances s'opposent au sein même de la profession, ceux qui ne veulent rien changer et continuer à se voir très supérieurs à l'animal et ceux qui ne veulent pas mettre de barrières étanches entre les êtres vivants. Gardien du lien entre l'homme et l'animal, le vétérinaire -et particulièrement le comportementaliste- a un rôle essentiel, protégeant l'animal de compagnie contre le risque d'abandon. Claude Béata (vétérinaire comportementaliste) a rappelé que les autonomopathies (incapacité du chien à être autonome et rester seul un temps raisonnable) sont les premières causes d'abandon. Pour lui, il est temps d'intervenir dans le discours public, en étant fier de notre rôle, en gardien de l'attachement entre l'homme et l'animal, qui nourrit notre quotidien.

Reste que nous sommes les Monsieur Jourdain de la protection animale, acteurs méconnus de ce domaine, dans le secret de nos consultations, stérilisant par exemple pour des sommes modiques des chats sortis de refuges. Benoît Thienpont (vétérinaire praticien) soulignait combien nous avons une vision anthropocentrée de notre satisfaction professionnelle, souvent plus préoccupés de notre client, qui reste le moteur, celui qui paie et accepte de donner le traitement à un patient qui n'a pas la possibilité de venir seul. Du côté des associations de protection animale, on se préoccupe d'abord et parfois avant tout de l'animal pour lui-même. Le vétérinaire doit trouver sa juste place de médiateur entre l'homme et l'animal.

Droits de l'Homme et de l'Animal

Juriste dans les deux domaines, Jean-Pierre Marguénaud (Professeur de droit, Université de Limoges) a été très clair : il n'y a pas un statut juridique pour tous, hommes et animaux, car il existe beaucoup trop de différences y compris au sein du règne animal. Par exemple, les animaux sauvages sont actuellement des *res nullius*, donc qui n'appartiennent à personne. Il serait souhaitable qu'ils soient au moins des *res communis*, donc appartiennent à tout le monde, ce qui permettrait une véritable protection.

Le statut est l'ensemble des règles organisées en vue de la protection d'une catégorie donnée. Ce dernier concept est bien délicat avec la diversité du monde animal, comme l'a d'ailleurs montré le

triste lâcher de ragondins abandonnés et torturés, par le fait de manifestants de la FNSEA, dont les droits de véto limitent bien des avancées juridiques. Les codes juridiques sont des outils de protection contre la maltraitance. Le Code pénal a déjà, en 1994, grâce au sénateur Bernard Laurent, ouvert une troisième catégorie, celles des autres, entre les hommes et les biens, dans laquelle, en plus des animaux, la loi Bioéthique a placé les foetus. Si le Code rural a reconnu l'animal comme être sensible en 1976 dans son article L214-1, le Code civil, qui est « le navire amiral », n'a pour l'instant pas changé, sauf en 1999 en reconnaissant les animaux comme différents des corps et objets mais soumis néanmoins à la loi des meubles. Ce qui, comme le soulignait avec humour Jean- Pierre Marguénaud, ne change rien au statut de l'animal, puisque ce n'est pas en changeant la couleur d'un prisonnier qu'il sort pour autant de sa cage.

A ses yeux, il y a besoin d'une réforme concrète, précise, et entre l'amendement Glavany et le projet de loi N° 1903 présenté par notre consœur députée Geneviève Gaillard, Jean-Pierre Marguénaud est clairement favorable à ce dernier, qui est pertinent et ouvre enfin une avancée notable. Si l'amendement Glavany passe en l'état, sous réserve d'une saisine du Conseil Constitutionnel, le paysage théorique sera modifié mais demandera la mobilisation de tous pour ne pas s'en contenter et défendre, becs et ongles, chaque décision de justice. Il souhaite donc que le projet de loi N° 1903 puisse être examiné rapidement et être ensuite adopté. Jean-Pierre Marguénaud a souligné les trois stades qu'avait décrits John Stuart Mill dans tous les mouvements d'opinion : le ridicule que juristes et politiques essuient depuis des années avec des remarques acerbes de leurs collègues, mais qui, peu à peu, cède le pas à la discussion actuelle précédant le stade ultime, celui de l'adoption.

Implication et mobilisation professionnelle

Laurent Faget (vétérinaire praticien) a enfin souligné les points sur lesquels le nouveau statut de l'animal peuvent modifier l'exercice professionnel, essentiellement en renforçant nos obligations, avec un devoir moral de prise en charge de la douleur, de la souffrance, un diagnostic rapide de la maltraitance s'accompagnant d'une déclaration (conformément à l'article L.203-6 du Code rural).

Or, pour prendre le dernier cas flagrant de maltraitance avec une chèvre et un petit veau lâchés sur un tas de fumier par des manifestants de la FNSEA devant la permanence de Geneviève Gaillard à Niort le 5 novembre dernier, il ne s'est pas trouvé un seul vétérinaire praticien pour manifester sa désapprobation ni porter plainte. Seule Geneviève Gaillard elle-même, en tant que citoyenne et vétérinaire, a porté plainte aux côtés de l'OABA (Oeuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoir).

Dénonçant également la souffrance que vivent inutilement les poussins d'un jour, jetés vivants dans des broyeurs, Geneviève Gaillard a lancé un vibrant appel à la salle, et au-delà à l'ensemble d'entre nous, à nous réveiller pour saisir le sujet de la protection animale en devenant chacun des acteurs, au quotidien, publiquement, sans crainte de dire tout haut ce que nous pensons aux médias. « Faites-le et vous apparaîtrez enfin pour ce que vous êtes, des professionnels sensibles, attentifs et préoccupés par la protection animale ! » Souhaitons que dans la dynamique de cette première réunion qui se voulait fédératrice, la Profession embrasse enfin, comme Geneviève Gaillard l'y a appelée, la protection animale, un territoire qui doit lui être consubstantiel mais où son silence a souvent été criant.

Une consœur a interrogé publiquement le Ministère public pour savoir quelle attitude adopter sur les conditions d'abattage des animaux dans le Gers où elle exerce puisque lors de l'Aïd, le Préfet avait prié clairement les confrères d'être atteints d'une cataracte bilatérale aiguë (et, Dieu merci pour eux, réversible). Le Président du CSO, Michel Baussier, s'est engagé à prendre position prochainement publiquement sur les valeurs et missions de notre profession en matière de protection animale. Souhaitons qu'après cette première réunion, la discussion se poursuive, en rassemblant l'ensemble des acteurs vétérinaires de la protection animale, notamment Jean-Pierre Kieffer, le Président de l'OABA, le Comité vétérinaire Anti-Corrida, la Ligue Française du Cheval et tous les enseignants d'éthique et de droit de l'animal dans les écoles vétérinaires dont la mission de formation est essentielle.